

Extinction Rébellion : la mort sur les berges du Tavignanu

Le mouvement Extinction Rébellion a réalisé une action coup de poing sur les berges du Tavignanu. Le but : protester contre l'implantation d'un centre de stockage des déchets. Une vidéo à destination du grand public devrait sortir aujourd'hui sur les réseaux



L'eau a été volontairement colorée en vert par un procédé non polluant afin de représenter la pollution.

Une vingtaine de cadavres jonchent les bords du Tavignanu. Certains agonisent encore. D'autres sont déjà en putréfaction près d'une eau devenue complètement verte et polluée. La dernière action coup de poing du mouvement Extinction Rébellion Corsica se voulait choquante.

Elle avait pour but de symboliser les effets futurs de l'implantation d'un centre de stockage des déchets sur les bords du deuxième fleuve de Corse. Le même qui irrigue une bonne partie, pour ne pas dire la majorité, des exploitations agricoles de la Plaine orientale. « Nous étions déjà présents aux côtés de Tavignanu Vivu

lors de leurs manifestations mais nous voulions utiliser les moyens d'action que nous avons en notre possession afin de leur montrer notre solidarité », explique Philippe Frassetto, membre du mouvement.

Comme à leur habitude, les activistes n'ont pas fait les choses à moitié. Une vingtaine de personnes ont préparé un scénario qui a été entièrement filmé par drone. « Des militants étaient couchés par terre le long du fleuve qui a été coloré en vert par de la fluorescéine, un procédé tout à fait inoffensif pour la biodiversité, détaille Philippe Frassetto. Deux kayakistes ont descendu le fleuve avec des dialogues. L'un voulait

s'arrêter aider les gens, l'autre continuer. Au fur et à mesure de leur progression, les morts s'accumulaient. Le but a été de symboliser la mort et l'extinction et de provoquer une crise de conscience. » Le tout a été organisé sans avertir les médias ni la population. « C'est voulu car nous allons publier une vidéo sur les réseaux et nous croyons en l'effet de surprise », indique l'activiste.

De décision en décision

Et si Extinction Rébellion a pris la décision de se rendre sur la commune de Ghjuncaghja, c'est surtout pour réagir face à la

récente décision du tribunal administratif de Marseille, qui après de multiples recours, a autorisé la construction, par la société Oriente Environnement, d'un centre de stockage des déchets sur les rives du fleuve.

Il faut dire qu'il est difficile de s'y retrouver dans les méandres d'un dossier qui fait couler beaucoup d'encre. En 2016, Alain Thirion, alors préfet, avait interdit l'implantation du centre, car le projet ne réunissait pas toutes les garanties relatives à la stabilité du terrain.

Seulement, trois ans plus tard, le tribunal administratif de Bastia annule l'arrêté d'Alain Thirion. « Il y a des intérêts qui ne sont pas très

clairs derrière les déchets en Corse, souffle Philippe Frassetto. C'est un peu comme en Afrique et en Italie. Néanmoins, nous ne pouvons pas laisser faire. Et occuper le terrain médiatique avec des actions comme celle-ci est très important pour nous car cela permet d'informer un grand nombre de citoyens. »

Pour le collectif Tavignanu Vivu, l'aide du mouvement Extinction Rébellion s'annonce comme une bonne nouvelle. « Ils sont déjà de tous les combats, explique Fabrice Filippi. Leur aide est précieuse et nous les remercions. Pour le reste, nous attendons la décision du Conseil d'État. »

PAUL-MATHIEU SANTUCCI

REPÈRES

28 SEPTEMBRE 2015

Dépôt par la société Oriente Environnement d'un projet comprenant une installation de stockage de déchets ménagers non valorisables (70 000 t annuelles durant 30 ans) et installation de stockage de mono-déchets de terres amiantifères (102 000 t durant 13 ans). Le site de 35 ha doit être implanté sur un méandre du Tavignanu.

15 NOVEMBRE 2016

Le projet de centre d'enfouissement technique de déchets porté par l'opérateur privé Oriente Environnement est bloqué par arrêté préfectoral. Le collectif Tavignanu Vivu, bien que rassuré, reste vigilant.

3 OCTOBRE 2019

Le tribunal administratif de Bastia annule, pour insuffisance de motivation, cet arrêté en pleine crise des déchets, crise récurrente depuis une vingtaine d'années. Oriente Environnement est autorisé à exploiter le site.

FIN 2019

Le collectif Tavignanu Vivu alerte les instances gouvernementales, régionales

DOCUMENTS C-M.

et locales et le président Macron de la cangerosité d'un tel projet pour la population, l'économie et l'environnement.

3 JUILLET 2020

Arrêt de la cour administrative d'appel de Marseille qui valide la décision du TA de Bastia autorisant l'exploitation du site par Oriente Environnement.

11 JUILLET 2020

Appel du collectif Tavignanu Vivu à manifester contre la décision de la cour administrative d'appel.



Les kayaks ont navigué sur le fleuve près d'une mise en scène macabre.



Le but était de choquer les citoyens.